



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Procès-verbal de validation

Consultation par voie électronique du 30.01.2021
des membres du Comité directeur

Avenant CRENC 2021 au règlement général FFE

Dans le cadre de la validation, par le Comité directeur, des avenants aux règlements de la F.F.E, les membres du Comité directeur ont été amenés à se prononcer, par vote électronique, sur l'avenant au règlement général de la FFE 2021 porté à leur connaissance par le Président, par courriel du 30.01.2021.

L'avenant CRENC au règlement général F.F.E 2021 tel qu'annexé au présent procès-verbal a été validé à la majorité des voix par les membres du Comité directeur.

Ont voté pour : 9 voix

*Mesdames Valérie GENTIEN, Odile KOMORNICKI, Céline LASBLEIZ, Sarah PELLETIER, Dominique ROESNER,
Messieurs Vincent FARDEAU, Jean-Luc BADDA DE POSDASALVA, Jean-Michel CARRE, Jean-François MEYER.*

A voté contre : -

S'est abstenu : -

N'ont pas répondu : 2 voix

Messieurs Bruno D'ARCANGELO et Renaud DEJEAN.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL
Présidente
Commission Secrétariat Général
et Administration

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE AVENANT au REGLEMENT GENERAL FFE 2021

Officiels :

Tous les officiels y compris le président de concours, doivent être à jour de leurs licences en plus des qualifications requises CRENC/FFE par disciplines et niveaux d'épreuves.

Engagement Chevaux :

Les chevaux/poneys doivent être à jour de leurs vaccinations, avant les engagements à une compétition. Le « *formulaire d'engagement pour la participation de chevaux à une manifestation publique* », doit être envoyé dûment complété au CRENC au préalable de tout engagement d'un équidé à une compétition organisée sous l'égide du CRENC. Ce formulaire est téléchargeable sur le site du CRENC.

Les chevaux peuvent être contrôlés par les officiels, signalement et vaccination, à tout moment d'une compétition agréée CRENC.

La non-présentation du livret signalétique* du cheval entraîne :

- L'impossibilité de concourir l'épreuve (engagement(s) facturés)
- L'élimination du cheval dans toutes les épreuves auxquelles il a participé pendant le concours
- L'obligation de présenter son livret pour pouvoir engager de nouveau.

Epreuves Pony :

Toisage officiel UPRA obligatoire avant engagement.

Cavaliers :

Avant de pouvoir engager dans une compétition CRENC (Championnat et/ou Grand Prix), les cavaliers doivent être licenciés FFE 2021 et avoir leurs LC (licence compétition) niveau club à jour.

Engagements Terrain :

Si autorisé par l'organisateur, présentation obligatoire de la licence du cavalier et du livret signalétique* du cheval avant la reconnaissance de l'épreuve.

Changement cavalier ou cheval :

Possible avant la reconnaissance de l'épreuve, en respectant le nombre de participation/jour, sur présentation du livret signalétique* si changement de cheval, présentation licence si changement de cavalier. Pas de frais supplémentaire.

Changement d'épreuve :

Possible avant la reconnaissance de l'épreuve, implique le paiement d'un forfait et d'un nouvel engagement au tarif normal.

Officiels de compétition :

Obligation pour le Président de concours et de jury de remplir le procès-verbal de la compétition qui leur sera fourni avec le matériel CRENC.

Les assesseurs doivent être également licenciés.

Réclamation :

Toute réclamation doit être conforme au règlement FFE 2021 et accompagnée d'un chèque de caution de 5 000 F CFP.

Coaching épreuves niveaux Club/Poney :

Le coaching ne peut être assuré que par un enseignant d'équitation diplômé d'état et déclaré à la DJSNC.

L'engagement à une compétition organisée sous l'égide du CRENC, implique l'acceptation des règlements FFE 2021 et des avenants CRENC 2021 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

*La photocopie du livret est non valide